

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le cinq juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaients présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Nicolas BOUCHER.
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Maria GUERRA, Laurence COLLIGNON, Bénédicte LAURENT, Sylvie LAME.

Etait absente excusée : Florence CHAVENEAU (pouvoir à Sandrine LANDRY)

M. Paul PENET a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 32-2014 - Borne électrique-voiture électrique

M. le maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre et Loire propose d'implanter une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

En contrepartie d'occuper le domaine public à titre gratuit, le SIEIL s'engage à autoriser la charge gratuite des véhicules à usage des services publics municipaux.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- solliciter le SIEIL pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques
- envisager l'acquisition d'un véhicule électrique.

Le conseil municipal émet un accord de principe

DCM 33-2014- Contribution au Fonds de solidarité pour le logement

M. Le maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Conseil Général d'Indre et Loire pour le versement d'une contribution au fonds de solidarité pour le logement qui s'élève à 0.45 € par habitant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise M. le maire à émettre le mandat correspondant.

DCM 34-2014 LIMITE DE L'AGGLOMERATION

M. Le maire propose de déplacer la limite d'agglomération Nord et d'instaurer plusieurs zones 30 km/h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de consulter le STA Nord Ouest avant toute décision définitive.

DCM 35-2014 FOURRIERE ANIMALE

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune était liée à DOG PROTECTION pour la fourrière animale. Suite à la liquidation judiciaire de cette entreprise, le contrat est devenu caduc. « La fourrière animale 37 », domiciliée à RIVARENNES, propose ses services. Dans l'attente d'informations complémentaires sur cette entreprise, le conseil municipal décide de surseoir à sa décision.

Questions diverses

- Compte-rendu de la commission - voirie

Etang Edmond MARTIN : Divers travaux vont être réalisés : arrachage de peupliers, pose de buses, modification de la vidange de l'étang. Les travaux sont confiés à M. PROUST pour un montant de 1590 € HT. Exécution courant octobre.

Chemin des Chesnaies : Il est envisagé la pose de 48 mètres linéaires de buse. Des devis ont été demandés.

Chemin de la Marche : Il va être remis en état.

- Compte-rendu de la commission -bâtiments

Ecole : Un congélateur a été acheté (139 € TTC). Un store va être changé par l'entreprise DUBOIS (372 € TTC)

2 lucarnes (Clos du Poète et à la cantine) vont être supprimées. Les travaux sont confiés à l'entreprise DUBOIS. (1728€ TTC)

Cantine : Des devis vont être sollicités pour l'acquisition d'un fourneau.

Alarme, incendie : Il est envisagé la pose de détecteurs de fumée dans les bâtiments communaux. Affaire en cours.

Abri à vélo : Il est décidé la pose de supports à vélos dans le bourg. Installation prévue pour la rentrée de septembre. (530.80 € TTC)

Stade : La chaudière a été réparée et les WC remis en état. (384.20 € TTC)

Salle des fêtes : Des spots encastrables vont être installés dans l'entrée et au-dessus du bar. Le parquet va être réparé. (Entreprise RICHER 420 € TTC).

Aire de jeux : La clôture va être changée.

Défibrillateur : La formation est prévue le 17 juin à 19 h à la mairie pour 15 personnes.

Terrain de tennis : Il est envisagé de restaurer la clôture.

- Compte-rendu de la commission -communication

Un logo est en cours. Il sera prochainement présenté au conseil.

Le spectacle de Noël pour les enfants a été retenu.

- Réunions du Conseil Municipal

Elles auront lieu à 20 h au lieu de 20 h 30.

Fait et délibéré les jours mois et heure ci-dessus.

Le maire,
J. DUFRESNE